



> Quels « résultats » ?

- La Communauté de Communes Loire et Nohain a déjà participé au parcours de réinsertion de 4 personnes puisqu'elle les a embauchées au sein de ses services (service de ramassage des ordures ménagères et cuisine communautaire où une formation sur l'hygiène et la sécurité a été dispensée).
- 3 personnes travaillent en intérim.
- 2 personnes se sont installées à leur compte : Création en sérigraphie et Collecte des monstres
- 2 travaillent comme chauffeurs travaux publics, en espace verts - atelier protégé

> Un outil parmi d'autres

A défaut d'être un excellent outil d'insertion professionnelle, bien qu'ayant permis à des personnes d'accéder à un emploi classique, le chantier d'insertion reste un très bon moyen pour reprendre pied dans la société : grâce aux différents types de contrats (contrat emploi solidarité, contrat d'accompagnement pour l'emploi, revenu minimum d'activité...) et aux activités proposées, on redonne un statut et une dignité à chaque bénéficiaire.

Véritable « SOS », le chantier répond aujourd'hui aux besoins des personnes en grande difficulté.

Renseignements :  
 CCLN : 03 86 28 92 92  
 e-mail : ccln@cc-loire-nohain.fr

Les partenaires institutionnels

Emploi / formation

- > ANPE : agence nationale pour l'emploi - propose les candidatures et valide les contrats
- > DDTEFP : direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - conventionnement, subventions, suivi administratif
- > Conseil Général de la Nièvre : convention contrat d'avenir, validation, subvention
- > UTAMS : unité territoriale d'action médico-sociale – relais du Conseil Général à Cosne, suivi des agents
- > AGAI formation - Association de Gestion et d'Aide à l'Insertion - parcours d'accompagnement /suivi personnalisé
- > AFPA : agence nationale pour la formation professionnelle des adultes - formations
- > CAP emploi : accès à l'emploi pour les travailleurs handicapés
- > Le Lien : entreprise d'insertion
- > Trajectoires : aides aux personnes en réinsertion professionnelle

Suivi / quotidien

- > Mission Locale suivi social des jeunes en difficultés, entretiens, participation aux frais de permis de conduire...
- > Restos du Coeur aide alimentaire et aide en urgence
- > ANPAA association nationale de prévention en alcoologie et addictologie - conseil, suivi, écoute
- > CDER centre départemental d'éducation routière - prêt de mobylettes
- > DINALI Dispositif nivernais d'accès à l'autonomie linguistique – alphabétisation, remise à niveau lecture, écriture, calcul
- > MSA mutuelle sociale agricole - centre de paiement, services prestations santé



Photo : CCLN

# Développement durable:

## Notre communauté face à ses responsabilités



Photo : Christophe Deschanel

Il ne suffit plus d'en parler : il faut aujourd'hui agir et nous savons que chaque geste compte. C'est pourquoi, le Communauté de Communes Loire et Nohain s'inscrit dans une démarche rationnelle en privilégiant des achats responsables.

> La France va être confrontée dans les années à venir à de grands enjeux énergétiques : maîtriser sa consommation énergétique globale, sécuriser ses approvisionnements face aux ressources qui ne sont pas illimitées et diviser par 4 d'ici 2050 ses émissions de CO2. Pour atteindre ces objectifs, une politique d'économies d'énergie devient impérative, notamment dans les usages quotidiens. L'ensemble de nos achats, constructions, prestations doivent combiner le respect de l'environnement, les aspects humains et économiques tout en conservant notre seul objectif : assurer notre mission de service public. Les services de la Communauté de Communes Loire et Nohain réfléchissent à la mise en place d'une politique transversale du développement durable.

L'objectif est de rechercher la satisfaction des usagers tout en optimisant l'utilisation des ressources et des moyens, en limitant les impacts environnementaux et en se faisant acteur d'une conduite éthique.

Concrètement

Un exemple de l'introduction de cette démarche concerne le mobilier petite enfance : acquis pour le point multi accueil petite enfance (voir page 4), il devait avoir obligatoirement le Label Sécurité Confortique délivré par le CTBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement). Les matériaux ne devaient pas contenir d'essence de bois protégé ou exotiques inscrits dans la liste rouge de l'Union Internationale de la conservation de la nature.

La finition des produits ne devait être réalisée qu'avec des produits dont les teneurs en solvants et composés organiques volatils sont faibles. Le fournisseur devait s'engager par ailleurs à ce que le mobilier proposé ait une pérennité de fabrication d'au moins 10 ans (et qu'il figure à son catalogue durant cette période). Les constructions sont tout autant concernées : on doit tendre vers la fin des bâtiments énergivores : nos équipements doivent au contraire être source d'énergie positive grâce à l'orientation du bâtiment pour favoriser les apports solaires par exemple. Il faut savoir que le chauffage est le premier

émetteur de CO2 devant l'automobile (Source ecopolis 2eme trimestre 2007). En 2020, un bâtiment consommera 40% de moins qu'un bâtiment construit en 2000. La première source d'économie d'énergie, c'est l'énergie qu'on ne dépense pas ! La France accuse un grand retard sur ce plan au regard des autres pays européens. L'ensemble des guides d'éco-achat classés par familles de produits et consultables en ligne sont de parfaits outils pour la rédaction des cahiers des charges et l'ensemble des services communautaires s'y réfèrent pour leurs actions.

> DES REPÈRES

Dans le secteur des transports, les voitures particulières sont les principales consommatrices d'énergie et émettrices de CO2. Pour encourager l'achat de véhicules plus propres, l'Europe a mis en place un dispositif d'information à destination du grand public (directive 1999 / 97 / CE) : c'est l'étiquetage des véhicules ou « car labelling » désormais obligatoire en France pour tout véhicule neuf offert à la vente. L'étiquette comporte 7 classes de couleurs, comme pour les appareils ménagers, correspon-

dant à des niveaux décroissants d'émission de CO2 codés de A (inférieur à 100g/km) à G (supérieur à 250 g/km). Un guide est disponible auprès de l'ADEME qui dresse un classement des modèles disponibles à la vente en France en 2006 (www.ademe.fr). 4 milliards d'Euros : c'est le coût estimé de la mise en veille des appareils électriques (téléviseurs, ordinateurs, chaîne Hifi) en Allemagne soit une émission annuelle de 14 millions de tonnes de CO2. (sources ADEME Juillet 2007).